



**Actualités** / Commission Cuvillier ou Mobilité 21 : le CGEDD participe activement à la construction d'une vision soutenable des transports / **Dossier** / Foncier : vers une gestion plus économe ? / **Perspective** / Grand prix national de l'Ingénierie 2012 : créativité et innovation au service de la société / **Témoignage** / Énergie : Solar Decathlon Europe, en France, en 2014



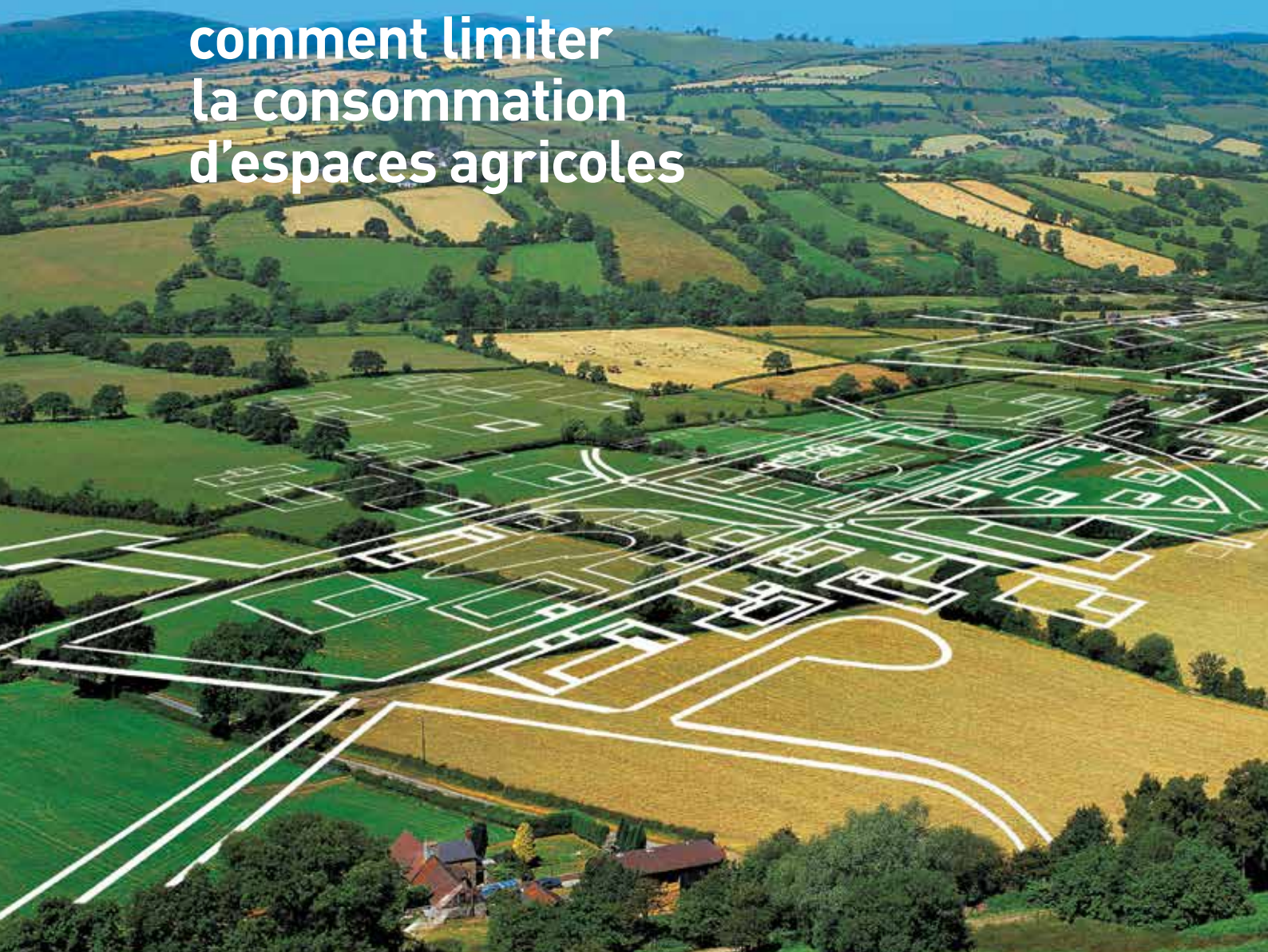
# ÉCHOS CGEDD

[www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

CONSEIL GÉNÉRAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

P.5 Dossier

## Foncier : comment limiter la consommation d'espaces agricoles







**CHRISTIAN LEYRIT**  
Vice-président du CGEDD

## SOMMAIRE

### 3 Actualités

#### **Commission Cuvillier ou Mobilité 21 :**

le CGEDD participe activement à la construction d'une vision soutenable des transports

### 5 Dossier

#### **Foncier :** vers une gestion plus économe ?

### 9 Perspective

#### **Grand prix national de l'Ingénierie 2012 :**

créativité et innovation au service de la société

### 11 Références

#### **Présentation** des principaux rapports du CGEDD

### 12 Témoignage

#### **Solar Decathlon Europe,** en France, en 2014

## Vers une nouvelle charte de déontologie

**C**es derniers mois, les réflexions et les démarches portant sur la déontologie dans la sphère publique se sont intensifiées avec une exigence accrue de transparence, d'impartialité et de probité à l'égard des acteurs publics. Plusieurs commissions travaillent ou ont travaillé sur ce sujet à la fois délicat et incontournable. On peut citer le rapport de la commission Sauvé sur la prévention des conflits d'intérêts dans la vie publique, ou la commission Jospin sur la rénovation et la déontologie de la vie publique, qui a remis récemment un rapport sur le thème de la prévention des conflits d'intérêts des acteurs publics. De nombreuses démarches déontologiques ont déjà été déployées par des organismes publics : le dispositif de déclaration d'intérêts de toutes les agences et autorités du secteur sanitaire, les chartes de déontologie des administrations financières, le comité et la charte de déontologie de 2009 du CGAER, le comité et la charte de déontologie de 2011 du Conseil d'État et des juridictions administratives...

Et pour le CGEDD ? La charte du CGEDD adoptée en 2009 exprime les valeurs qui guident son action : rigueur et qualité des productions, impartialité et liberté du jugement, responsabilité et non-ingérence, intégrité et neutralité (dans l'expression publique). L'Autorité environnementale a mis en place un dispositif particulier de

prévention des conflits d'intérêts qui est intégré dans le règlement intérieur du CGEDD.

Dans la ligne des recommandations du rapport du comité d'évaluation du CGEDD, un groupe de travail, mis en place fin 2011, sur la déontologie a élaboré un projet de charte, qui vise à garantir la crédibilité de l'action du conseil et de ses membres.

Fondé sur les valeurs énoncées dans la charte de 2009, et renvoyant à la responsabilité de chacun, ce projet de charte prévoit que chaque membre du conseil établit et actualise chaque année une déclaration d'intérêts et d'activités, adressée à un comité de déontologie composé de personnalités, majoritairement extérieures au CGEDD, désignées par les ministres. De plus, les membres du conseil attesteront qu'aucun intérêt privé n'a été susceptible d'interférer dans la conduite des missions qui leur sont confiées.

Le projet de charte rappelle également les règles et principes déontologiques qui s'appliquent à l'exercice d'activités accessoires, à l'exercice de mandat politique, à l'exercice d'activités professionnelles après le départ du conseil, aux relations avec les tiers, ainsi que l'obligation du devoir de réserve et de discrétion professionnelle. Les dernières concertations avant l'adoption de cette charte sont en voie d'achèvement. Elle entrera en application immédiatement, avec la désignation du comité de déontologie.



Le 17 octobre 2012, Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports, a lancé une commission visant à définir un « schéma national de mobilité durable ».

Arnaud Bouissou/METL-MEDDE

#### COMMISSION CUVILLIER OU MOBILITÉ 21

# Le CGEDD participe activement à la construction d'une vision soutenable des transports

**Le Schéma national des infrastructures de transports (Snit) étant incompatible avec un retour à l'équilibre des finances publiques, plusieurs groupes de travail – au sein desquels le CGEDD est fortement impliqué – élaborent une vision soutenable des transports tournée vers les usagers. Frédéric Cuvillier, ministre délégué en charge des Transports, proposera ensuite un nouveau schéma national de mobilité durable.**

**L**es opérations recensées dans le Schéma national des infrastructures de transport (Snit) représentent plus de 240 milliards d'euros. Au rythme moyen actuel de 2 milliards d'investissement par an, la réalisation de ce programme prendrait un siècle : il faut donc dégager des priorités.

Si l'investissement public demeure un facteur clé de croissance et de compétitivité, à l'heure de la crise économique, la décision publique en matière de projets d'investissement doit être prise avec une attention particulière, et les choix à faire parmi les projets de liaisons ferroviaires, rou-

tières et fluviales ou les rénovations des réseaux existants inscrits au Snit doivent s'appuyer sur des éléments factuels et une démarche d'évaluation permettant de les objectiver.

Le ministère du Développement durable a une forte antériorité sur les démarches d'évaluation, qui ont été rendues obligatoires pour tous les projets publics de transport par l'« instruction Robien »<sup>1</sup>, et également les bilans Loti, évaluations ex-post rendues obligatoires par la loi d'orientation des transports intérieurs (Loti)<sup>2</sup>. Plusieurs membres du CGEDD sont impliqués fortement dans les différentes démarches qui

#### LE SNIT EN CHIFFRES

**245** milliards d'euros d'investissements sur 25 ans

**90** milliards d'euros de participation indispensable de l'État (contre 2 milliards de dépenses annuelles de l'État)

**56** milliards d'euros à la charge des collectivités

travaillent à offrir une vision soutenable des transports en donnant la priorité aux transports du quotidien.

## La mission confiée à Louis Gallois

Fin août 2012, le Premier ministre a confié au commissaire général à l'Investissement (CGI), Louis Gallois, une mission relative aux investissements publics, prévue en trois phases :

- la première vise à cartographier les programmes et projets d'investissements publics, à porter un avis sur leur soutenabilité budgétaire, à recenser les méthodes de leurs évaluations, et à analyser la qualité des évaluations des projets pour lesquels une décision doit être prise dans les prochains mois;
- la deuxième doit conduire à faire des propositions sur une méthode homogène d'évaluation des projets et définir une procédure de concertation interministérielle, à chaque grande étape de la vie du projet, fondée sur les travaux d'évaluation disponibles ainsi que sur une contre-expertise;
- la troisième consiste à étudier les financements (notamment innovants) susceptibles d'être mobilisés pour les investissements publics.

Pour réaliser cette mission, le commissaire général à l'Investissement bénéficie de l'appui du conseil général de l'Environnement et du Développement durable (Jean-Paul Ourliac, président de la section économie-transport, et Michel Bellier), de l'inspection générale de l'Insee et de l'inspection générale des Finances.

Les premières conclusions seront remises au Premier ministre fin 2012.

## Plusieurs démarches initiées par le CGEDD vont enrichir la réflexion

On peut citer la réactualisation des principes du calcul socio-économique, conduite par un groupe de travail piloté par Michel Massoni, avec le concours du commissariat général du Développement durable et de la direction générale des Infrastructures, des Transports et de la Mer (DGITM). Une révision prochaine de l'instruction-cadre devrait prendre acte de l'élargissement de l'évaluation socio-économique aux dimensions sociale et environnementale, et introduire les bases d'une réflexion multicritères. Parallèlement, un groupe de travail réuni par le Centre d'analyse stratégique et animé par Émile Quinet, professeur à PSE-École d'économie de Paris, réfléchit à l'actualisation et à l'extension des valeurs tutélaires fixées par les rapports Boiteux 1 et 2, et à l'extension de la démarche d'évaluation à des domaines hors transport. Ces travaux, dont l'échéance est fixée à janvier 2013, permettront d'étendre le contenu du cadre général en matière d'évaluation, et alimenteront les réflexions de la mission Gallois.

## La commission Mobilité 21

Mise en place par le ministre en charge des Transports, M. Cuvillier, la commission Mobilité 21 est présidée par Philippe Duron, député du Calvados et président de l'Agence



**Frédéric Cuvillier, ministre délégué chargé des Transports.**

pour le financement des infrastructures de transports en France (AFITF). Elle est composée de six élus représentant les différentes sensibilités et de quatre personnalités qualifiées, parmi lesquelles Marie-Line Meaux et Patrice Parisé, présidents des 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> sections du conseil.

La commission Mobilité 21 doit procéder à un réexamen du Snit, et dégager des recommandations portant sur les principes d'un schéma national de mobilité durable.

Après un inventaire des opérations d'investissement citées dans le projet de Snit d'octobre 2011, elle classera les opérations de modernisation et de développement des infrastructures selon leur degré de priorité. Ses travaux s'appuieront également sur une démarche d'évaluation des projets, basée sur les travaux précédemment cités.

Ses conclusions sont annoncées pour le deuxième trimestre 2013.

**Maud de Crépy**

1. Instruction-cadre du ministre du 25 mars 2004 relative aux méthodes d'évaluation économique des grands projets d'infrastructures de transport

2. Une liste des bilans et les rapports d'analyse sont accessibles sur le site Internet du CGEDD.

## LA COMMISSION MOBILITÉ 21 EN CHIFFRES

**3** La commission Snit se fixe trois grandes priorités :

- les transports du quotidien;
- la rénovation des réseaux existants;
- l'amélioration à court terme du service rendu aux usagers.

**6** mois

Lors de sa mise en place le 17 octobre dernier, la commission s'est donné

six mois pour rendre ses recommandations.

**10** membres ont été désignés pour intégrer la

commission Mobilité 21, dont :

- 6 parlementaires :
  - André Chassaing, député du Puy-de-Dôme;
  - Michel Delebarre, sénateur du Nord;
  - Philippe Duron, député du Calvados;

- Louis Nègre, sénateur des Alpes-Maritimes;
- Bertrand Pancher, député de la Meuse;
- Eva Sas, députée de l'Essonne.

**4** experts :

- Jean-Michel Charpin, inspecteur général des Finances, ancien commissaire au Plan, ancien directeur général de l'INSEE;
- Yves Crozet, économiste, professeur à l'université

de Lyon II et président du Laboratoire d'économie des transports;

- Marie-Line Meaux, inspectrice générale de l'Administration et du Développement durable, présidente de la 4<sup>e</sup> section « risque, sécurité, sûreté » au CGEDD;
- Patrice Parisé, ingénieur général des Ponts et Chaussées, président de la 5<sup>e</sup> section « sciences et techniques » du CGEDD.



# Foncier : vers une gestion plus économe ?

L'étalement urbain est un phénomène observé partout dans le monde. Plusieurs rapports et une mission commune du CGEDD et du CGAAER ont analysé cette pratique et les dispositifs mis en œuvre dans les pays voisins visant à la maîtrise de la consommation de l'espace.

L'étalement urbain est un vrai casse-tête  
(ici, l'agglomération bordelaise).



**L**a consommation d'espaces agricoles pour les besoins de l'urbanisation apparaît excessive au regard de la croissance démographique. Ce phénomène n'est pas nouveau. Il est observé partout dans le monde et a fait l'objet ces dernières années de nombreuses analyses et de débats animés afin de rechercher les voies et moyens d'en limiter l'ampleur.

Ce dossier complexe justifie une attention particulière. Le conseil général de l'Environnement et du Développement durable (CGEDD) et le conseil général de l'Alimentation, de l'Agriculture et des Espaces ruraux (CGAAER) ont décidé, dans le prolongement de plusieurs rapports touchant à cette problématique, de diligenter une mission commune afin d'analyser les dispositifs mis en œuvre dans les pays voisins visant à la maîtrise de la consommation de l'espace.

Les compétences relevant de la planification spatiale et du droit des sols étant, dans ces pays, dévolues aux régions, la mission a choisi de focaliser son analyse sur des territoires transfrontaliers : la Flandre, le Bade-Wurtemberg, le Pays basque espagnol et Bâle.

### Consommation du foncier neuf : un rythme non durable

Les besoins d'espaces pour l'habitat et le développement économique s'expriment essentiellement par une consommation de foncier non encore urbanisé. La reconstruction « de la ville sur la ville » se heurte aux coûts élevés de réutilisation du foncier ancien, à une demande sociale qui s'oriente vers l'habitat en dehors des villes et aussi à la réaction souvent négative des habitants des villes autour de la question de la densification.

Cette consommation de foncier neuf s'exerce surtout sur les espaces agricoles productifs, à un rythme qui n'est pas « durable ». Pour maîtriser ce phénomène, les instruments mis en place par les pouvoirs publics en France sont nombreux. Des lois les ont encore renforcés, ce qui fait dire à certains observateurs que nous en avons peut-être un peu trop et que notre arsenal législatif mériterait sans doute d'être simplifié.

Il est dès lors intéressant de comparer les politiques et les leviers de l'action publique développés dans les pays limitrophes de la France.



### L'enjeu de la « connaissance des territoires » dans la conduite des politiques publiques n'est plus à souligner

Le renforcement en France du rôle des collectivités dans la conception et la mise en œuvre des programmes d'aménagement durable des territoires, au travers notamment des documents d'urbanisme, nécessite la mise en place de méthodes et d'outils harmonisés permettant de suivre la consommation d'espaces par l'urbanisation, tant au niveau de leur projet de territoire traduit dans les schémas de cohérence territoriale (Scot), qu'au niveau de l'utilisation réelle des sols telle qu'elle est programmée dans les plans locaux d'urbanisme (PLU). Les démarches engagées dans les pays voisins sont, en ce domaine, riches d'enseignements, grâce notamment à l'utilisation systématique des données de l'information géographique et du cadastre, plus « accessibles », plus « performantes », semble-t-il, qu'en France.

Retenons ainsi la démarche très opérationnelle d'aide à la décision mise au point par l'école polytechnique de Zurich dans le cadre du programme de recherche RAUM+<sup>1</sup>. Elle permet notamment aux communes de disposer en temps réel d'une cartographie leur indiquant, par parcelle, les potentialités de densification des zones urbanisées. Il serait intéressant de trouver des collectivités volontaires pour l'expérimenter en France.

## CELA SE PASSE CHEZ NOS VOISINS

### EN BASSE SAXE À HANOVRE

La mise en œuvre de la planification obligatoire exige des données fiables sur les parcelles, leur nature, leur localisation, leurs caractéristiques juridiques et sur leur utilisation courante, ainsi que sur leurs propriétaires. La bonne gestion des terres, y compris la maintenance du registre foncier et du cadastre immobilier, crée les conditions pour une utilisation durable et rationnelle des terres.

### LE PROJET RAUM+ À ZURICH

Le projet RAUM+ permet une identification cartographique de la destination des terrains, à partir des données du cadastre (qui est mis à jour automatiquement) et d'enquêtes de terrain. Les données sont classifiées par catégorie et permettent en zone urbaine ou périurbaine d'identifier des réserves de densification très importantes. C'est un moyen de connaissance et de support d'aide à la décision pour les élus.





Laurent Mignaux / METL-MEDDE



Laurent Mignaux / METL-MEDDE

### Les outils de planification spatiale, renouvelés, sont plus que jamais nécessaires comme fondement de l'action publique dans les territoires

Par nature, la règle d'urbanisme et les outils de planification spatiale en France sont plus des freins du « non souhaitable » que des moteurs du « souhaitable ».

La loi du 12 juillet 2010 revalorise le rôle des SCoT et des PLU pour maîtriser la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers; elle étend les règles de constructibilité limitée à toutes les communes non couvertes par un SCoT à l'échéance de 2017; elle encourage également les communes à concevoir leur développement urbain dans le cadre de PLU intercommunaux, ceux-ci dès lors valant plan local de l'habitat (PLH) et plan de déplacement urbain (PDU). Mais arriverons-nous pour autant à généraliser les PLU intercommunaux?

Il est également intéressant de noter sur des territoires de SCoT l'émergence de plans locaux d'agriculture (PLA) au côté de PDH et PDU... mais aussi celle d'outils de préservation de l'activité agricole, comme les zones agricoles protégées (ZAP) ou les périmètres de protection des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

L'analyse comparative des situations observées chez nos voisins montre que l'efficacité de leurs documents de planification – en fait très proches des nôtres dans la forme – résulte d'une gouvernance très différente qui

repose avant toute autre considération sur leur organisation institutionnelle.

Attachés à la gouvernance de type fédéral, les différents niveaux de collectivités sont dans un mécanisme de tutelles emboîtées et ont chacun un rôle en matière de planification spatiale. Ceci conduit, d'une part, à une concertation permanente entre les trois niveaux de gouvernance partout présents (région-État, province-région et commune) et, d'autre part, à la couverture totale du territoire, à terme par des schémas directeurs. C'est déjà le cas en Allemagne et en Suisse.

Dans le cadre institutionnel qui est le nôtre, la cohérence recherchée entre les différents niveaux de collectivités est beaucoup plus difficile à mettre en œuvre.

### Les outils fonciers, essentiels à la mise en œuvre des politiques publiques, sont adaptés à la culture de chaque pays

Ainsi en France, pays où la coordination des acteurs publics constitue en elle-même une difficulté, les outils d'intervention foncière permettent une maîtrise de la

#### EN FLANDRE

La recherche de la consommation de l'espace procède d'une recherche scientifique actuellement lancée sur commande du ministère de l'Aménagement du territoire, du Logement et du Patrimoine de la région flamande. Elle associe des universités et des bureaux d'études. Plusieurs buts sont recherchés : identifier des scénarios d'avenir, faire de la recherche conceptuelle, évaluer les instruments et le développement d'outil spatiaux dans certains secteurs : urbanisation, économie, mobilité...

#### AU PAYS BASQUE ESPAGNOL À SAINT-SÉBASTIEN

La communauté autonome du Pays basque est compétente en matière de planification spatiale, l'État central n'intervenant qu'au niveau des grandes infrastructures nationales (ports, aéroports...). La loi d'aménagement du territoire définit les outils de la planification territoriale et leurs outils comme les directives d'aménagement du territoire, les plans territoriaux partiels et sectoriels (NDLR : équivalent du Scot); la loi du sol et de l'urbanisme définit les outils de la planification des communes, sol rural inclus (NDLR : équivalent du PLU).

Afin d'approfondir les éléments recueillis sur le terrain et de comparer les politiques conduites dans ces pays, un séminaire de travail s'est tenu fin 2011 à Paris. Il a permis de réunir autour des représentants de ces territoires auxquels se sont joints des acteurs français, 120 participants : membres des deux conseils généraux, représentants des services de l'État limitrophes et d'établissements publics.

• Le rapport final de la mission de parangonnage « Gestion économe des terres agricoles dans les pays limitrophes » est disponible sur les sites des deux conseils généraux :

<http://portail.documentation.developpement-durable.gouv.fr/cgedd>

<http://agriculture.gouv/le-conseil-general>

• Les actes du séminaire sont sur le site du CGEDD :

<http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/seminaire-cgedd-cgaer-la-gestion-a1378.html>



Gérard Crossay/ METL-MEDDE

destination des sols que le droit de l'urbanisme ne peut suffire à gérer. Il est en effet important de constater que ces mécanismes ont permis à notre pays de maintenir, grâce à l'intervention publique, fût-elle partielle, un coût de foncier qui ne soit pas uniquement tributaire des logiques spéculatives. Le rôle que jouent les établissements publics fonciers (EPF) et les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer) mérite d'être souligné.

Mais il est aussi intéressant de constater que, chez nos voisins, existent d'« autres façons de faire ». En Allemagne, la consultation préalable des propriétaires est une condition obligatoire pour procéder à l'aménagement de zones et à la mise à disposition de parcelles pour la réalisation de logements et d'équipements. La « répartition » décidée par la commune peut concerner un plan de secteur ou de quartier. Elle est alors inscrite dans le registre foncier.

De même, en Suisse, le plan d'affectation des sols est opposable aux propriétaires mais négocié avec eux dans le cadre des projets d'urbanisation (y compris les équipements nécessaires). L'expropriation ne peut en effet être utilisée que pour des équipements publics, mais pas pour la construction de logements ou la réalisation de zone d'activités qui, elles, nécessitent le libre consentement des propriétaires.

Autre exemple marquant, le prix d'expropriation en Flandre est calculé sur la base d'un barème administratif et ne dépend pas d'une décision de justice. En outre, dans ce territoire, une agence foncière spécialisée est compétente sur l'ensemble des terres agricoles, naturelles et forestières. Les acquisitions sont essentiellement destinées à réaliser des aménagements d'ouverture de ces espaces au public ou à servir de compensation lors d'opérations d'aménagement à vocation économique.

Nous n'avons pas encore trouvé en France, malgré les possibilités ouvertes par la réforme récente de la fiscalité de l'aménagement, un moyen efficace de récupérer

la rente foncière, au moins partiellement. Aussi avons-nous été particulièrement attentifs aux dispositifs mis en place dans les pays voisins conciliant la captation de la rente foncière et la protection du droit de la propriété tel que conçu par la convention européenne des droits de l'homme. Les quelques éléments recueillis mériteraient d'être approfondis.

### Enfin tous les pays mettent en avant la nécessité de construire une politique partagée de la gestion de l'espace

Une politique de gestion de l'espace doit être partagée et portée par un projet de territoire sur lequel doivent s'appuyer les politiques de planification et d'encadrement réglementaire.

Définir un projet de territoire au niveau d'un bassin de vie, c'est non seulement prendre en compte les besoins de logements et d'emploi des populations à accueillir, mais également internaliser les enjeux agricoles et naturels de la part des collectivités urbaines, leur permettant de dialoguer avec le monde agricole. Et inversement, pour la profession agricole, cela suppose de favoriser l'intégration des outils de préservation de l'activité agricole dans les approches d'urbanisme.

Une gestion économe de l'espace agricole, naturel et forestier doit s'appuyer sur des logiques multiples permettant l'interdépendance de l'urbain et du rural, tout en favorisant la préservation de notre environnement, qui constitue notre capital commun.

Le rapport final intègre les éléments présentés par les différentes régions sur cette question cruciale de rarefaction d'une ressource stratégique.

1. « RAUM + » signifie « espace plus »

**Le CGEDD remercie Peter Creuzer, Reto Nebel, Stijn Vanderheiden et Enrique Sanguesa Mayer pour leur participation au séminaire de travail sur la consommation des espaces agricoles.**

**Philippe Balny, CGAER**  
**Olivier Beth, CGAER**  
**Aude Dufourmantelle, CGEDD**  
**Annick Hélias, CGEDD**



« Fondation Louis Vuitton pour la Création »  
Avec 13500 m<sup>2</sup> de verrières qui enveloppent les 9000 m<sup>2</sup> de l'« iceberg », l'ouvrage culmine à 46 m au-dessus du sol.



LMD/OI

GRAND PRIX NATIONAL DE L'INGÉNIERIE 2012

# Créativité et innovation au service de la société

**Les ministères de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, et du Redressement productif ont récompensé jeudi 25 octobre 2012, dans le cadre des 11<sup>e</sup> Rencontres de l'ingénierie, au CNIT à Paris, les lauréats de la septième édition du grand prix national de l'Ingénierie. Christian Leyrit, vice-président du CGEDD, a assuré, au nom de Delphine Batho, ministre de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, la présidence du jury.**

## Grand prix national de l'Ingénierie

Le grand prix national de l'Ingénierie est décerné à Claude Maisonnier (Setec Bâtiment), Louis-Marie

Dauzat (Quadrature Ingénierie), Marc Chalaux (RFR), Matt King (T/E/S/S), pour la « Fondation Louis Vuitton pour la Création » : un ouvrage exceptionnel, émer-

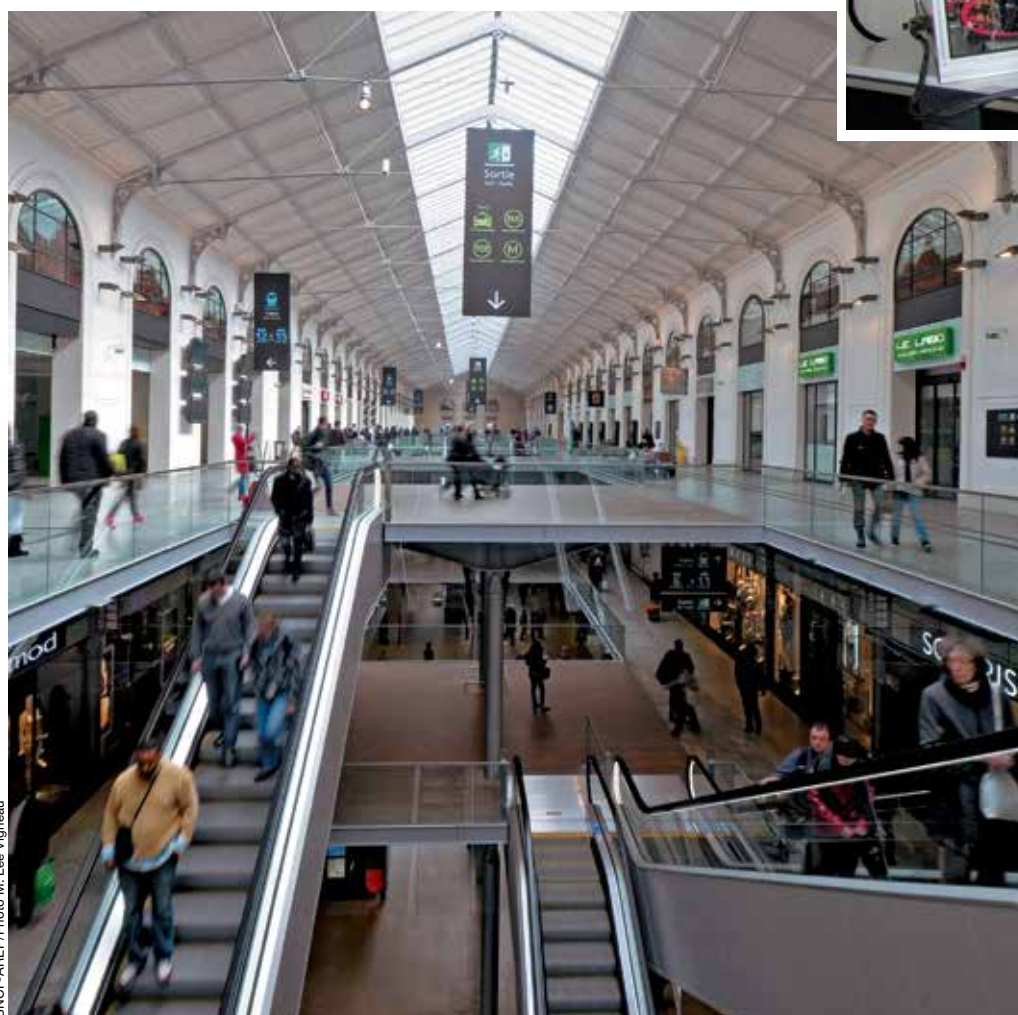
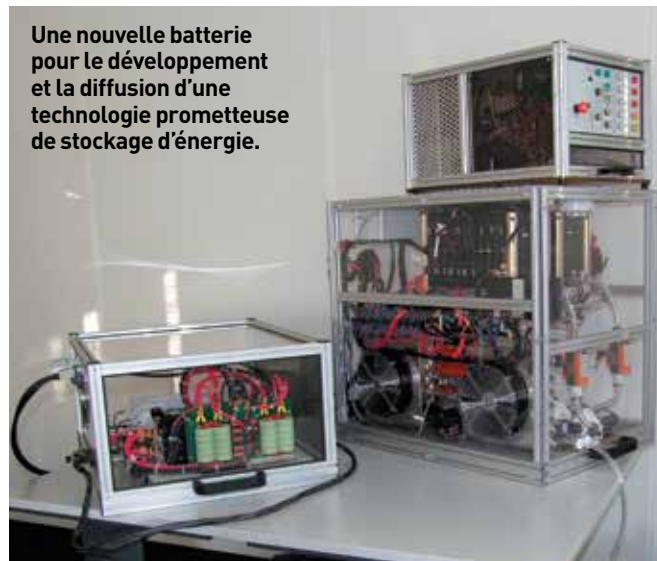
geant aujourd'hui dans le bois de Boulogne, qui a pour ambition de promouvoir l'art et la culture. Avec 13 500 m<sup>2</sup> de verrières qui enveloppent les 9000 m<sup>2</sup> de l'« iceberg », l'ouvrage culmine à 46 m au-dessus du sol. Les défis relevés par l'ingénierie ont permis notamment de traduire dans l'espace de la 3D virtuelle les concepts techniques répondant aux formes architecturales et aux fonctionnalités de l'ouvrage. En alliant technicité, créativité et innovation, les ingénieristes ont ainsi contribué à la réalisation de ce projet.

## Le prix « Construction et aménagement »

Le prix « Construction et aménagement » est attribué à Jean-Marie Duthilleul, Étienne Tricaud, et Jean-Louis Salama (AREP), à Pierre Pheulpin (BET SOMETE), à Philippe Gorce, Thierry de Dinechin et Benjamin Peiro (DGLA), à François Bonnefille (Gares & Connexions) et à Jacky Manus (SCGPM), pour la restructuration du Cœur de Gare de Paris-Saint-Lazare.

Une réalisation d'envergure qui a permis de réorganiser les flux majeurs des voyageurs et de mettre en relation les trois niveaux principaux de la gare (quais, rue et métro/RER). Le projet était complexe en raison de la longueur du bâtiment (200 m), des contraintes techniques et topographiques, et de l'obligation de n'entraver ni le fonctionnement de la gare et du métro, ni le trafic automobile, ni l'exploitation de la gare.

Une nouvelle batterie pour le développement et la diffusion d'une technologie prometteuse de stockage d'énergie.



SNCF-AREP/Photo M. Lee Vigneau

## Le prix « Industrie »

Le prix « Industrie » est décerné à Sophie Leclerc et Frédéric Noth (ALTEN) pour le développement et la diffusion d'une technologie prometteuse de stockage d'énergie, stable dans le temps et jusqu'à dix fois plus performante que les solutions actuelles. La nouvelle batterie est basée sur le couple électrochimique métal-air et l'innovation porte sur la conception de la cathode qui augmente sa durée de vie, rendant ainsi viable cette technologie. Cette application répondra aux besoins sociétaux en pleine évolution : véhicule électrique, alternative aux groupes électrogènes classique pour les hôpitaux, accès à l'énergie dans des zones non-couvertes par un réseau électrique...

**Nathalie Dalet**

**Restructuration du Cœur de Gare de Paris-Saint-Lazare : la salle des pas perdus.**

## CRÉATION DU GRAND PRIX NATIONAL DE L'INGÉNIERIE

Claude Martinand, vice-président du conseil général des Ponts et Chaussées, a donné le 23 novembre 2005 le coup d'envoi du premier grand prix national de l'Ingénierie. Cette initiative du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, à

laquelle s'associent Syntec-Ingénierie et le Groupe Moniteur, vise à mettre en valeur les ingénieurs et les équipes. Elle récompense les professionnels, seuls ou en équipe, pour la qualité de la conception et de la conduite d'un projet exceptionnel par

ses innovations et sa créativité. Les candidatures sont appréciées au regard des critères suivants : l'inventivité, la technologie ou l'innovation déployée, la transversalité de l'action menée et/ou la pluridisciplinarité de l'équipe,

l'apport spécifique de la fonction ingénierie à la valeur ajoutée du projet, enfin la contribution au développement durable dans une démarche qui intègre ses trois composantes, environnementale, économique et sociale.



## Tous les rapports communicables du CGEDD sur : [www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr](http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr)

### ► LES HYDROCARBURES DE ROCHE-MÈRE EN FRANCE

Rapport n° 007612-03 – fév. 2012

Jean-Louis DURVILLE,

Jean-Claude GAZEAU, CGEDD,

Gilles BELLEC, Serge

CATOIRE, Didier PILLET, Jean-

Pierre LETEURTROIS, CGIET

Le rapport initial de juin 2011 (n° 7612-01) évalue le potentiel du développement des hydrocarbures de roche-mère, les techniques d'exploration et d'exploitation, les enjeux environnementaux et sociétaux ainsi que le cadre légal, fiscal et réglementaire. Réalisé après la publication de la loi du 13 juillet 2011 qui encadre les forages d'exploration et d'exploitation en interdisant tout recours à la technique de fracturation hydraulique, le rapport complémentaire (n° 7612-03) présente des éléments relatifs au contexte au plan international. Il dresse un état des lieux de l'exploitation du GHRM et des techniques associées en signalant notamment la place prééminente de l'Amérique du Nord puis décrit le contexte de l'activité, de son extension et de sa réglementation dans différents pays européens. Sa conclusion comprend des propositions de nature à éclairer le gouvernement sur les dispositions introduites par la loi précitée.

### ► BILAN DES CONNAISSANCES SCIENTIFIQUES SUR LES CAUSES DE PROLIFÉRATION DE MACROALGUES VERTES – APPLICATION À LA SITUATION DE LA BRETAGNE ET PROPOSITIONS

Rapport n° 007942-01 – mars 2012

Michel BOUVIER, Alain FEMENIAS,

CGEDD, Bruno ANDRAL, Bernard

CHEVASSUS-AU-LOUIS, CGAAER

Le rapport établit un état des connaissances sur les proliférations d'algues vertes et apporte une analyse critique des arguments de la contestation du

rôle des nitrates agricoles. La principale conclusion est que les apports terrigènes et anthropiques d'azote et de phosphore, dont la majeure partie est d'origine agricole, constituent bien les causes récentes des marées vertes et que l'action sur les apports d'azote est la plus efficace et la plus efficiente pour éradiquer ce phénomène. Ses propositions consistent notamment à compléter le dispositif d'accompagnement scientifique actuel par une mobilisation des sciences économiques et des sciences humaines et sociales, afin de prendre en compte les divers aspects de l'appropriation collective des enjeux en cause ainsi que les outils et méthodes adaptés en matière de gouvernance.

### ► MISSION D'APPUI, SUITE AUX INCENDIES DE FORÊT DE LA RÉUNION

Rapport n° 008061-01 – mars 2012

Bertrand CREUCHET, Jean-Jacques

LAFITTE, CGEDD, Xavier DE FURST,

IGA, Patrick SAUVAGE, IDSC, Marie-

Laurence MADIGNIER, CGAAER

Suite à l'incendie qui a brûlé 2800 hectares à l'automne 2011 sur l'île de La Réunion, une mission d'appui s'est rendue sur place en décembre 2011. Le rapport souligne les lignes d'action visant à réduire le risque de feux de forêt et ses conséquences sur la biodiversité, la forêt et l'agriculture, la sécurité des personnes et des biens dans le contexte du PN de La Réunion et récemment inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO. Une des recommandations majeures est l'amélioration des pratiques administratives, en particulier la rédaction et la mise en œuvre du plan départemental de protection de la forêt contre les incendies. Des mesures techniques s'avèrent indispensables pour une meilleure alerte et une lutte plus efficace contre les feux de forêt. Sur le plan de la biodiversité, le rapport recommande la mise en place d'un dispositif d'observation et de suivi de l'évolution des milieux après l'incendie et la réduction du

potentiel « combustible » résiduel dans les parcelles forestières à reconstituer. Enfin, il insiste sur l'importance de la rédaction de la charte du PN.

### ► LES BONNES PRATIQUES DES COMMISSIONS DE COORDINATION DES ACTIONS DE PRÉVENTION DES EXPULSIONS LOCATIVES (CCAPEX)

Rapport n° 007875-01 – juillet 2012

Jean CHAPELON, Claude BONNET,

Patricia PERRIN, Louis BRISSET,

CGEDD

La loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre les exclusions du 25 mars 2009 a rendu obligatoires en département les commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives. Analysant les pratiques, le rapport constate l'importance de cet enjeu, la richesse des initiatives engagées, la variété des organisations mises en place. La qualité comme l'efficacité de ces initiatives s'appuient sur l'engagement des partenaires locaux. Les résultats des processus de prévention de l'expulsion sont probants en zones non tendues. Dans le secteur du parc privé, de plus en plus concerné par la logique d'expulsion, les dettes locatives débouchent plus fréquemment sur une expulsion effective. Certaines initiatives locales ont été relevées : appel à un psychologue, mise en place d'un site Internet, permanences auprès des tribunaux. Les principales recommandations de la mission concernent autant la nature de la CCAPEX que les moyens lui permettant de fonctionner dans les meilleures conditions.

### ► BILAN DE LA RGPP ET CONDITIONS DE RÉUSSITE D'UNE NOUVELLE POLITIQUE DE RÉFORME DE L'ÉTAT – CONTRIBUTION DU CGEDD À LA MISSION IGA-IGF-IGAS

Rapport n° 008506-01 – août 2012

Francis ROL-TANGUY, Jean

REBUFFEL, Philippe QUEVREMONT, Jean GUILLOT, CGEDD

La contribution du CGEDD à la mission dresse tout d'abord le bilan de la RGPP au sein du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Les anciens ministères de l'Équipement et de l'Environnement ont connu ces dix dernières années des réformes en cascade qui ont bouleversé leur identité, leurs organisations, centrales et territoriales, et, souvent, les modes d'action des agents. La mise en œuvre de la RGPP a participé au mal-être des agents, inquiets pour l'avenir, notamment du fait des contraintes croissantes sur les effectifs. L'examen de la suppression de l'ingénierie publique concurrentielle illustre ce constat. La création institutionnelle des DREAL et des DDT s'est faite dans des conditions globalement satisfaisantes, mais de réelles difficultés persistent au niveau départemental. Les conditions de réussite d'une nouvelle politique de rénovation de l'action publique nécessitent de : hiérarchiser les priorités et simplifier les contraintes ; donner la responsabilité aux ministres de conduire les évolutions dans leur ministère ; réaliser une étude d'impact préalable à toute mesure ; réfléchir aux conséquences de l'acte III de la décentralisation ; élaborer un contrat quinquennal d'embauches.

### ET AUSSI...

#### ► AVIS SUR LE BILAN LOTI DE L'AMÉNAGEMENT DES INFRASTRUCTURES AÉRONAUTIQUES DE L'AÉROPORT DE PARIS – CHARLES-DE-GAULLE

Avis n° 008039-01 – août 2012

Danielle BENADON, Laurent WINTER,

Pascal DOUARD, CGEDD

#### ► POUR EN SAVOIR PLUS

Bureau des rapports et de la documentation  
Courriel : [thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr](mailto:thomas.vratnik@developpement-durable.gouv.fr)

ÉNERGIE



## Solar Decathlon Europe, en France, en 2014

**En 2014, la France va organiser et accueillir « Solar Decathlon Europe 2014 » à Versailles. Le CGEDD participe désormais activement à l'organisation de la manifestation.**



David Millier / MECC

**L**e Solar Decathlon Europe 2014 est une compétition internationale qui réunira vingt équipes universitaires du monde entier. L'objectif ? Concevoir, fabriquer, assembler, faire fonctionner et présenter une maison alimentée exclusivement à l'énergie solaire. Le CGEDD est très impliqué dans l'organisation de l'événement : Alain Lecomte et Benoît Parayre sont respectivement président et vice-président du comité de pilotage de la manifestation. Benoît Parayre explicite la démarche : « Dans le cadre de l'organisation du prochain Solar Decathlon Europe 2014, nous avons décidé de mettre l'accent spécifiquement sur six points pour bien inscrire la compétition, qui se déroulera en France, dans les objectifs et orientations gouvernementales :

### • Densité

« Aujourd'hui, la majorité de la population vit dans les villes, où les terrains libres deviennent rares et chers. Nous devons donc proposer du logement plus dense, pour

**La Team Rhône-Alpes, gagnante de l'édition 2012, a été reçue par Aurélie Filippetti, Cécile Duflot et Geneviève Fioraso, respectivement ministre de la Culture et de la Communication, ministre de l'Égalité des Territoires et du Logement et ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.**

minimiser l'impact sur l'environnement. C'est pour cette raison que le concours 2014 donnera la priorité aux projets de logements collectifs plutôt qu'aux maisons individuelles.

### • Mobilité

« Enjeu majeur du futur, le lien étroit existant entre la mobilité et le logement implique l'introduction de cet aspect dans les règles de la compétition. La mobilité fait référence à l'emplacement du logement par rapport aux "ressources" (travail, courses, loisirs...), mais aussi à l'association énergétique des bâtiments à énergie positive avec des systèmes de transport électriques, ou de tout type de véhicule offrant la double fonction de moyen de transport et de stockage des énergies renouvelables intermittentes.

### • Sobriété

« Chaque année, la compétition évolue, et impose davantage d'exigences en matière de performances énergétiques. Ces exigences se poursuivront en 2014, avec une limitation de la puissance photovoltaïque et



SD Europe

**Le projet Canopea, un projet architectural inspiré de la nature, a permis à la Team Rhône-Alpes de remporter le Solar Decathlon Europe 2012.**

thermique installée, une évaluation de l'efficacité énergétique et une incitation à "produire et consommer à bon escient".

### • Innovation

« Le Solar Decathlon est une compétition universitaire. L'innovation doit rester au cœur des projets et être prise en compte dans toutes ses composantes : l'architecture, la construction, les systèmes énergétiques, les appareils ménagers... avec en vue une industrialisation rapide.

### • Accessibilité financière

« Les équipes doivent garder à l'esprit que l'accessibilité financière est un élément crucial pour des solutions architecturales et urbaines viables et durables. Du fait notamment de la crise économique majeure qui sévit, le facteur financier sera évalué comme un critère de premier plan du projet final présenté.

### • Le projet dans son environnement

« Chaque projet doit offrir une réponse adaptée aux contextes culturel, climatique et social de la région de l'équipe : chaque maison, tout en étant un prototype à haute performance, doit fonctionner correctement pendant la courte période pendant laquelle elle est comparée aux autres. Cette dualité est destinée à encourager les jeunes esprits à prendre en compte deux sources d'inspiration pour l'avenir : les conditions locales de chaque équipe liées à son pays et la dimension universelle pour la planète. »

**Retrouvez toutes les informations concernant le concours sur : [www.solardecathlon2014.fr](http://www.solardecathlon2014.fr)**